

## Les bibliothèques parlementaires, lieux de conservation et de diffusion de la mémoire parlementaire

### Parliamentary Libraries: The Conservation and Circulation of the Parliamentary Memory

### Las bibliotecas parlamentarias: depositarias y difusoras de la memoria parlamentaria

Jocelyn Saint-Pierre

Volume 47, Number 4, October–December 2001

Les bibliothèques parlementaires

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1030378ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1030378ar>

[See table of contents](#)

#### Publisher(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

#### ISSN

0315-2340 (print)

2291-8949 (digital)

[Explore this journal](#)

#### Cite this article

Saint-Pierre, J. (2001). Les bibliothèques parlementaires, lieux de conservation et de diffusion de la mémoire parlementaire. *Documentation et bibliothèques*, 47(4), 167–170. <https://doi.org/10.7202/1030378ar>

#### Article abstract

The role of a public or university library is well known and dictionaries usually define them as places where different types of documents are gathered and classified, and can be consulted within the library or from a distance, or as an organisation made up of various services, especially a reading room. But what is a parliamentary library? A parliamentary library provides the same services as a public or university library, but it usually has other responsibilities regarding the processing of information, the safekeeping of the heritage and the conservation of archives. The following article pays particular attention to these responsibilities. While the author summarises what is done elsewhere, he will dwell on the efforts of the library of the National Assembly of Québec.

## Les bibliothèques parlementaires, lieux de conservation et de diffusion de la mémoire parlementaire

Jocelyn Saint-Pierre

Bibliothèque de l'Assemblée nationale, Québec

*On connaît assez bien le rôle d'une bibliothèque publique ou universitaire, et les dictionnaires en les définissant parlent généralement d'un édifice où sont classés divers types de documents pouvant être consultés sur place ou à distance, ou d'une organisation comprenant divers services dont une salle de lecture ou de consultation. Qu'en est-il d'une bibliothèque parlementaire ? Une bibliothèque parlementaire remplit bien sûr les mêmes fonctions qu'une bibliothèque publique et universitaire auprès de ses usagers parlementaires, mais elle a souvent bien d'autres responsabilités dans le traitement de l'information, la sauvegarde du patrimoine et la conservation des archives. L'article qui suit s'attachera davantage à cette dimension ; l'auteur présentera ce qui se fait ailleurs, mais il montrera surtout l'effort particulier assumé par la Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec.*

### **Parliamentary Libraries: The Conservation and Circulation of the Parliamentary Memory**

*The role of a public or university library is well known and dictionaries usually define them as places where different types of documents are gathered and classified, and can be consulted within the library or from a distance, or as an organisation made up of various services, especially a reading room. But what is a parliamentary library? A parliamentary library provides the same services as a public or university library, but it usually has other responsibilities regarding the processing of information, the safekeeping of the heritage and the conservation of archives. The following article pays particular attention to these responsibilities. While the author summarises what is done elsewhere, he will dwell on the efforts of the library of the National Assembly of Québec.*

### **Las bibliotecas parlamentarias: depositarias y difusoras de la memoria parlamentaria**

*Conocemos bien la función de las bibliotecas públicas o universitarias, y al referirse a ellas, los diccionarios por lo general las definen como un edificio donde se clasifican diversos tipos de documentos que pueden consultarse allí mismo o a distancia, o bien una entidad que ofrece diversos servicios, entre ellos una sala de lectura o consulta. Pero, ¿cuál es la definición de la biblioteca parlamentaria? Las bibliotecas parlamentarias cumplen, sin lugar a dudas, las mismas funciones que la biblioteca pública y la universitaria para los usuarios a quienes están destinadas, pero a menudo tienen también otras responsabilidades en materia de tratamiento de la información, preservación del patrimonio, y conservación de los archivos. En este artículo, cuya atención se centra sobre esta otra dimensión, el autor nos presenta en forma general lo que se realiza en otros lugares, pero destaca más particularmente el esfuerzo asumido por la Biblioteca de la Asamblea Nacional de Québec.*

## Bibliothèque traditionnelle

La bibliothèque est donc une source d'information et de connaissances, mais aussi un relais de l'information qui se trouve ailleurs. Ces dernières années, l'ensemble du monde des communications a connu des progrès prodigieux. De sorte que maintenant, le parlementaire comme le chercheur ou le citoyen qui veut tenir ses connaissances à jour est submergé d'une masse documentaire faite d'imprimés, de documents audiovisuels, de bases de données informatiques qui croît si rapidement qu'il est très difficile de repérer

rapidement l'information désirée. De plus en plus, le personnel spécialisé des bibliothèques peut aider à identifier, à localiser, à sélectionner et à analyser la documentation. Même si la téléinformatique devient chaque jour omniprésente et de plus en plus indispensable, on ne peut envisager se passer de spécialistes de la documentation pour nous guider. Une bibliothèque parlementaire sert en grande partie à orienter les parlementaires ou le personnel à leur service dans les dédales de la documentation. Les bibliothèques actuelles fonctionnent de plus en plus en réseau; elles partagent leur catalogue et s'échangent la documentation par le prêt

entre bibliothèques. En s'appuyant ainsi les unes sur les autres, ce maillage leur permet de multiplier les efforts de chacune pour tisser une immense toile documentaire.

## Bibliothèques parlementaires et conservation du patrimoine

Les services des bibliothèques parlementaires sont réservés aux membres et

aux anciens membres des assemblées délibérantes, au personnel parlementaire et aux représentants de la presse parlementaire. Les parlementaires peuvent espérer y trouver des services de recherche, des journaux, des revues et des ouvrages d'actualité portant surtout sur les travaux parlementaires ou qui fournissent des renseignements de base sur les questions discutées dans les assemblées délibérantes. Toutes ces bibliothèques conservent un choix plus ou moins étendu de publications parlementaires et gouvernementales de leur pays, mais aussi les publications officielles de certains pays étrangers ou d'organismes internationaux, mais une bibliothèque parlementaire, c'est souvent plus que cela.

Une bibliothèque parlementaire est aussi un lieu de mémoire. La France possède une collection très importante et très rare de documents, cartes et gravures ainsi qu'un riche fonds de publications administratives et de périodiques qui remontent au XVII<sup>e</sup> siècle. En Irlande, on conserve un certain nombre de manuscrits d'intérêt historique, une précieuse collection de documents datant des XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. Les Bibliothèques de la Chambre des communes et de la Chambre des lords du Royaume-Uni renferment des documents historiques dont l'origine remonte au XVI<sup>e</sup> siècle et les documents parlementaires des deux Chambres sont conservés depuis 1800<sup>1</sup>.

Plusieurs bibliothèques parlementaires ont la responsabilité de la conservation d'archives. Ainsi dans une compilation de l'International Federation of Library Associations and Institutions, sur 191 bibliothèques parlementaires recensées, 73 soit 38% conservent des archives. Ces bibliothèques, tout en maintenant les services traditionnels pour les parlementaires conservent des collections exhaustives de documents originaux produits par le Parlement dans le cours de ses travaux<sup>2</sup>. C'est le cas des bibliothèques des pays nordiques comme le Danemark<sup>3</sup>, la Finlande<sup>4</sup>, l'Islande<sup>5</sup>, la Suède<sup>6</sup> où les archives parlementaires font partie de la bibliothèque<sup>7</sup>, mais aussi de la Belgique<sup>8</sup>, de l'Espagne<sup>9</sup> de la France<sup>10</sup> et du Jura. En Afrique, au Cameroun, à l'île Maurice, au Sénégal<sup>11</sup>, et au Congo<sup>12</sup> les bibliothèques conservent des archives. Dans les Amériques, certaines bibliothèques le font, d'autres pas. Les bibliothèques parlementaires du Brésil<sup>13</sup> et du Québec ont la garde des

archives parlementaires alors qu'au Parlement fédéral canadien, la conservation des archives est une responsabilité partagée des greffiers des deux Chambres, des Archives nationales et de la Bibliothèque du Parlement<sup>14</sup>. Aux États-Unis, cette responsabilité est confiée aux archives nationales. Dans la plupart des autres pays, les archives sont constituées en service autonome ou dépendent des archives publiques de l'État<sup>15</sup>.

Il n'y a donc pas de limites à la richesse des collections qu'une bibliothèque parlementaire peut posséder et des services qu'elle peut dispenser<sup>16</sup>.

## La Bibliothèque de l'Assemblée nationale, un lieu de mémoire

Au Québec, le Parlement jouit d'une bibliothèque depuis 1802 et celle-ci a offert aux parlementaires des services traditionnels jusqu'aux années 1970, période où elle a connu un développement prodigieux. Mais depuis longtemps, la Bibliothèque de l'Assemblée nationale a une grande tradition de recherche. Plusieurs de ses directeurs ont été des chercheurs émérites ou des vulgarisateurs de génie, qu'il nous suffise de nommer les Dionne, Myrand, Desjardins, Bonenfant, Beaulieu ou Bernier. Ils ont publié des répertoires de journaux ou de publications gouvernementales, des guides parlementaires, des articles et des conférences.

La loi de l'Assemblée nationale<sup>17</sup> édicte laconiquement que l'Assemblée nationale met à la disposition des députés et des membres de son personnel une bibliothèque appelée « Bibliothèque de l'Assemblée nationale » sans préciser quels sont les services offerts. Au fil des ans, plusieurs services sont venus se greffer à la bibliothèque traditionnelle : la recherche en 1971, la documentation de presse en 1972, la reconstitution des débats en 1974, l'indexation du *Journal des Débats* en 1977, l'équipe du webmestre en 1994, les archives en 1981<sup>18</sup> en provenance du Bureau de l'accueil de l'Assemblée nationale et la gestion des documents en 1990. D'autres l'ont quittée : *L'Argus*, une revue de presse quotidienne, en 1984, le webmestre en 1997 et la recherche documentaire en 2000. En outre, la Bibliothèque a été directement ou indirectement à l'ori-

gine de missions assumées maintenant par d'autres directions comme l'informatique ou l'accueil et l'information.

## Archives et la gestion des documents

Par ailleurs, on lui a confié des missions importantes comme les archives et la gestion des documents de l'Assemblée. Au moment où le gouvernement du Québec se dotait d'une politique de gestion des documents et modifiait la loi des archives, l'Assemblée nationale décida d'assumer elle-même ces deux fonctions et de l'inscrire dans la loi. Ainsi, le secrétaire général conservait la garde des archives de l'Assemblée et pouvait en déléguer la garde au personnel de l'Assemblée<sup>19</sup>. La conservation des archives est une préoccupation de longue date de la Bibliothèque. En 1981<sup>20</sup>, le président confiait à la Bibliothèque le soin de dresser l'inventaire des archives de l'Assemblée, de recueillir les archives des députés et d'en assurer la conservation et la consultation. La Bibliothèque réalisa alors un inventaire sommaire des documents. En 1983, cette responsabilité passait au Service de la

1. Les bibliothèques des Parlements. 1974. In *Informations constitutionnelles et parlementaires*. Genève: Association des secrétaires généraux des Parlements. 30 p.
2. Englefield, Dermot. 1990. *Bibliothèques et services d'information parlementaires. Répertoire des organes législatifs des pays membres des communautés européennes et du Conseil de l'Europe*. Rome. p. 175.
3. Alexanderson, Bengt. 1988. *The parliamentary libraries of the nordic countries*. Committee of the Nordic Parliamentary Librarians. p.16; Dermot Englefield. *Op. cit.*, p. 192.
4. Alexanderson. *Op. cit.*, p. 20. Englefield. *Op. cit.*, p. 211.
5. Alexanderson. *Op. cit.*, p. 30.
6. *Ibidem*, p. 45.
7. Englefield. *Op. cit.*, p. 175.
8. L'administration des Parlements : synthèse des réponses au questionnaire. 1983-1984. *Revue des parlementaires de langue française* n° 51-52, numéro spécial (4<sup>e</sup> trimestre - 1<sup>er</sup> trimestre):127.
9. Englefield. *Op. cit.*, p. 201.
10. *Ibidem*, p. 222.
11. L'administration des Parlements. *Op. cit.*, p.128.
12. *Ibidem*.
13. Câmara dos deputados. 1993. *Centro de documentação e informacao, Guia do usuario*. Brasília : Centro de documentação e informacao [p.10-11].
14. L'administration des Parlements. *Op. cit.*, p.128.
15. *Ibidem*, p.134.
16. Survol tiré de Les bibliothèques des Parlements. *Op. cit.*
17. *Loi sur l'Assemblée nationale*, article 128.
18. Deschênes, Gaston. 1984. Les archives de l'Assemblée nationale du Québec. *Bulletin de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale*, 4, n° 3 (juin) : 35-40.
19. Loi sur l'Assemblée nationale, article 123.1.
20. Deschênes. *Op. cit.*

conservation du patrimoine et de la gestion des documents pour revenir à la Bibliothèque en 1990.

Depuis cette date, la Division des archives de la Bibliothèque a pour mandat de conserver, de classer, d'inventorier et de rendre accessibles les documents parlementaires papier, audio ou vidéo, soit des projets de loi, des pétitions, des documents de la session, des documents d'information destinés aux parlementaires, des documents générés par des activités d'accueil, des compte rendus de rencontres interparlementaires, des documents administratifs, des fonds d'anciens députés et d'anciens fonctionnaires parlementaires.

### Dimension patrimoniale

L'Assemblée nationale qui arbore fièrement au fronton de l'Hôtel du Parlement la devise du Québec « Je me souviens » est très sensible à la dimension patrimoniale. Dans la foulée du rapport Arpin<sup>21</sup>, notre principale institution démocratique a fait du patrimoine une de ses orientations stratégiques pour 2001-2004. Cela signifie qu'elle va accroître la conservation et la mise en valeur du patrimoine documentaire écrit et audiovisuel et qu'elle va développer sa mémoire institutionnelle. Il ne fait pas de doute que la Bibliothèque, en collaboration avec les autres directions de l'Assemblée, y jouera un rôle prépondérant.

La Bibliothèque renferme une très riche collection de brochures canadiennes et québécoises, et quelques trésors bibliographiques comme le *Théâtre de la cité du monde* (1572), le *Dictionnaire portatif et abrégé des lois et règles du parlement provincial du Bas-Canada* (1802), le *Lex parliamentaria ou traité de la loi et coutume des parlementaires* (1803), mais surtout la collection Chauveau, 3500 volumes et 1700 brochures rassemblés par Pierre-Olivier-Chauveau, le premier premier ministre du Québec. Cette collection, qui offre un panorama de l'histoire du livre depuis les origines de l'imprimerie, est considérée par la Commission des biens culturels comme un trésor national dont la valeur symbolique devrait faire l'objet d'un classement<sup>22</sup>. Le dossier est à l'étude au ministère des Affaires culturelles et des Communications.

### Débats anciens

L'Assemblée nationale a entrepris, au prix d'un important effort financier, il y a déjà quelques années, un ambitieux programme de rattrapage de son patrimoine politique, soit la réalisation d'un compte rendu rétrospectif de ses débats. Cet intérêt pour les débats anciens n'est pas seulement le propre du Québec, on le retrouve aux États-Unis, en France, en Angleterre et au Canada<sup>23</sup>, mais aussi ailleurs. Ainsi, la bibliothèque du Riksdag suédois édite les débats parlementaires anciens<sup>24</sup>. Même si les institutions parlementaires québécoises datent de 1791, aucun compte rendu officiel n'existe avant 1964 pour retracer les débats parlementaires. En 1974, la Bibliothèque de l'Assemblée nationale mettait sur pied une équipe d'historiens chargée de reconstituer les débats parlementaires antérieurs à 1964. Ces débats parlementaires reconstitués représentent une source de première main pour connaître l'histoire du Québec. Entrepris il y a 30 ans, un compte rendu rétrospectif des débats parlementaires du Canada-Uni a été réalisé par Elizabeth Gibbs et Cameron Nish<sup>25</sup>. Un tel projet existe également pour la Chambre des communes sous la supervision de la Bibliothèque du Parlement, car le hansard fédéral date de 1875. Le travail de recherche est terminé et l'on procède à la traduction et à l'édition.

### Reconstitution des débats

Quant à l'établissement des débats antérieurs du Québec, c'est en 1973, que le président Jean-Noël Lavoie, encouragé par Marcel Hamelin et Jean-Charles Bollenfant, forme une équipe d'historiens dont le mandat est de publier rétrospectivement les débats depuis la Confédération jusqu'à 1963. Grâce à l'apport de stagiaires diplômés en histoire des universités québécoises et au dynamisme d'une équipe aguerrie, le programme sera prochainement mené à terme. D'ici deux ou trois ans, ce sera chose faite. Œuvrant au Service des archives et de la reconstitution des débats de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, l'équipe actuelle est composée d'historiens, d'éditeurs et de traducteurs, auxquels s'ajoutent quatre étudiants en histoire pour un stage de 18 mois. La reconstitution des débats s'effectue à partir de la documentation officielle,

des chroniques parlementaires publiées dans la presse de l'époque et de documents d'archives<sup>26</sup>. À chaque session, environ une vingtaine de journalistes membres de la Tribune de la presse, représentant les quotidiens et certains hebdomadaires régionaux, rédigent un compte rendu des débats dans leur chronique parlementaire. Le travail de reconstitution des débats requiert une méthodologie rigoureuse et une connaissance approfondie de l'histoire et de la procédure parlementaire<sup>27</sup>.

Avec comme objectif d'en faciliter l'accessibilité, les *Débats de l'Assemblée législative du Québec* sont disponibles dans le site Internet de l'Assemblée nationale depuis août 2000. Le mode traditionnel de diffusion sur papier n'a pas été abandonné pour autant puisque les débats reconstitués sont également imprimés à tirage limité. Cette réalisation a été rendue possible grâce à la collaboration de plusieurs directions et services de l'Assemblée : la Direction de la Bibliothèque, le Service du traitement et des acquisitions, notamment la Division de l'indexation, et le Service de la reconstitution des débats ; la Direction de l'informatique et l'équipe du webmestre de

21. *Notre patrimoine, un présent du passé*. 2000. Groupe-Conseil sous la présidence de Roland Arpin, Québec. 240 p.
22. Commission des biens culturels. 2001. *Un patrimoine incontournable*. Sélection de 29 biens culturels. Québec, n° 1 (août) : 56-57.
23. Saint-Pierre, Jocelyn. 1993. *Les chroniqueurs parlementaires, membres de la Tribune de la presse de l'Assemblée législative de Québec de 1871 à 1921*, thèse de doctorat, Université Laval, p. 129-169 ; Reprise de la reconstitution des débats de l'Assemblée législative du Québec de 1907 à 1962. 1991. *Revue d'histoire de l'Amérique française* 44 n° 3 (hiver) : 407-415.
24. Alexanderson. *Op. cit.*, p. 45.
25. Gibbs, Elizabeth and Cameron Nish. *Debates of the Legislative Assembly of United Canada. 1841 à 1856*. Montréal : Presses de l'École des hautes études commerciales. 13 volumes. Malheureusement, ce projet est, temporairement suspendu depuis 1991, l'Université Concordia s'étant retirée de l'entreprise.
26. Le lecteur qui voudra en savoir plus sur les questions méthodologiques pourra consulter les introductions publiées dans les *Débats de l'Assemblée législative*, Québec, *Journal des Débats*, 1<sup>re</sup> législature, 1<sup>re</sup> session, 1867-1868 (1974), p. IX-XI, et 8<sup>e</sup> législature, 1893-1897 (1980), p. IX-XIII.
27. Un rapide survol dans les journaux anciens d'autres provinces canadiennes, nous permet de croire qu'il serait possible d'établir un compte rendu rétrospectif des Assemblées législatives des autres provinces, car ces journaux publiaient eux aussi une chronique parlementaire.
28. À partir de la session 1913-1914, les débats sont disponibles grâce à un index virtuel à l'adresse suivante : <<http://www.assnat.qc.ca/debats-reconstitues/index.html>>.

l'Assemblée. Actuellement, seuls les débats de 1913 à 1916 sont disponibles dans le Net<sup>28</sup>. À court et à moyen termes, toutes les sessions seront placées dans le site de sorte que, d'ici quelques années, les débats seront accessibles de 1867 à nos jours. Et ce n'est pas tout, en collaboration avec la Direction de la diffusion des débats, la possibilité d'y ajouter le son et l'image à partir de 1978, année de la création de la télédiffusion des débats, est à l'étude. Tâche colossale, car il faudra numériser 56 503 heures d'enregistrement audio et vidéo. La consultation se fera à l'aide de l'index virtuel<sup>29</sup> mis au point par la Division de l'indexation de la Bibliothèque et de la Direction de l'informatique. Voilà une illustration éloquente de l'importance que l'Assemblée nationale accorde à son patrimoine. L'accès aux débats reconstitués et autres, aux enregistrements audio et vidéo offrira aux chercheurs comme au simple citoyen un corpus documentaire inestimable offrant à tous l'occasion de connaître les apports successifs d'autres générations de députés à notre histoire parlementaire.

Plusieurs historiens du Québec, quelle que soit leur aire de spécialisation, ont tenté de retracer, à un moment ou l'autre de leurs recherches, les débats parlementaires sur telle ou telle question d'ordre politique, sociale, économique ou culturelle. Aussi est-il nécessaire d'insister sur l'utilité d'un pareil instrument de recherches<sup>30</sup>. La collection des *Débats* de l'Assemblée législative et de l'Assemblée nationale leur offre une source sûre et facilement accessible et ne peut que stimuler la recherche sur tous les aspects de notre histoire. Le défi de publier cette « source fondamentale<sup>31</sup> » est sur le point d'être relevé. Dans deux ou trois ans, ce « rattrapage historique<sup>32</sup> » sera terminé.

## Publications

Dans la foulée de sa tradition de recherche signalée plus haut, en plus du programme de la reconstitution des débats, comme le fait la Bibliothèque de la Suède<sup>33</sup>, la bibliothèque entreprenait à la fin des années 1970, la publication de plusieurs instruments de recherche à caractère historique. Les plus connus sont le répertoire et dictionnaire des parlementaires québécois<sup>34</sup>, la chronologie parlementaire<sup>35</sup> et le guide parlementaire comprenant diverses listes de parlementaires<sup>36</sup>. Plus

ieurs de ces publications sont maintenant également accessibles dans le site Internet de l'Assemblée<sup>37</sup>.

## L'avenir

Quel est l'avenir des bibliothèques parlementaires? Avec les progrès des sciences de la documentation couplés au développement prodigieux de la télédiffusion, quel rôle joueront les bibliothèques parlementaires? Un auteur australien croit que ces bibliothèques devraient jouer un rôle prépondérant dans la conservation des documents ayant un caractère politique étant donné que leur fonction traditionnelle auprès des parlementaires est appelée à se modifier. Selon R. L. Cope, la bibliothèque parlementaire devrait devenir « *a purely political library* » étant donné la richesse de ses collections et son savoir-faire facilitant les recherches sur l'histoire politique de l'État<sup>38</sup>. D'ailleurs, certaines bibliothèques le font déjà. Ainsi en France, les archives de l'Assemblée nationale élaborent un recueil des programmes électoraux, *Le Barode*<sup>39</sup>. La notion de patrimoine est de plus en plus présente dans nos institutions parlementaires. Au Québec, plusieurs personnes regroupées autour de l'Association québécoise d'histoire politique et du comité national des archives de l'Amical des anciens parlementaires du Québec veulent promouvoir le patrimoine politique en travaillant à la cueillette et à l'inventaire des documents; en encourageant l'étude et la diffusion des connaissances de ce patrimoine; en travaillant à sa mise en valeur; en en faisant la promotion tant au sein de l'État que dans la société civile. La Bibliothèque de l'Assemblée nationale, comme d'autres institutions, sera associée à cette démarche en fournissant aux anciens parlementaires sa collection, son expérience et ses connaissances.

29. L'objectif principal de l'index, réalisé par la Division de l'indexation du Service du traitement et des acquisitions de la Bibliothèque, est d'assurer l'accès à l'information contenue dans les Débats. À cette fin, chaque intervention est analysée. L'index permet également de retracer le cheminement des divers projets de loi étudiés durant la session.
30. La reconstitution des débats a fait l'objet de nombreux comptes rendus critiques: *Revue d'histoire de l'Amérique française*. 1981. 35 n° 3 (décembre): 434-435; 1986 39 n° 3 (hiver): 443-444; *Documentation et bibliothèques* 1984 30 n° 2 (avril-juin): 67-68; *Recherches sociographiques* 26 n° 1-2: 283-284; *Canadian Historical Review* 1982 63 n° 2 (juin): 276-277.
31. Brun et al. 1986. Ne pas déshériter l'avenir. *Le Devoir*, 28 octobre. p. 9.
32. Comeau, P.-A. 1996. Je ne me souviendrai plus. *Le Devoir*, 12 mars, p. 8.
33. Alexanderson. *Op. cit.*, p. 45.
34. *Répertoire des parlementaires québécois 1867-1978*. 1980. Québec: Bibliothèque de la Législature, Service de la documentation de presse, 796 p. est devenu le *Dictionnaire des parlementaires du Québec 1792-1992*. 1993. Québec: Bibliothèque de l'Assemblée nationale et Les Presses de l'Université Laval. 1993, p. 426. L'Assemblée nationale n'a pas été la seule à entreprendre pareil projet puisque à l'Assemblée nationale française, le *Dictionnaire biographique des parlementaires* dépend des archives parlementaires de la Bibliothèque (Englefield. *Op. cit.*, p. 222). Cette responsabilité relève maintenant de la nouvelle Direction des études documentaires.
35. *Ce jour-là au Parlement: chronologie des faits et gestes depuis 1792*. 1993. Québec: Bibliothèque de l'Assemblée nationale. 183 p. (coll. Vie parlementaire n° 8).
36. *Guide parlementaire québécois*. 1999. Québec: Bibliothèque de l'Assemblée nationale, Service de recherche [paginations multiples] (coll. Bibliographie et documentation n° 28).
37. L'adresse est: <<http://www.assnat.qc.ca/fra/patrimoine/index.html>>.
38. Cope, R.L. 2000. If special libraries are disappearing, why are parliamentary libraries surviving? Contradictory currents and changing perceptions. *The Australian Library Journal* (nov.): 319.
39. Englefield. *Op. cit.*, p. 222.